



# Union Nationale des Etudiants de France

(membre fondateur de l'Union Internationale des Etudiants)

**JOSPIN :**

## LES "ANALPHABETES" ONT LU TON PROJET

Lionel Jospin dit que nous ne savons pas lire, que son projet est l'inverse de ce que l'UNEF dénonce, bref il se pose en victime d'une manipulation. Les six versions de son texte ne contiendraient pas une once de sélection et d'austérité....

Or, il suffit de consulter son projet pour être effrayé par ses conséquences :

### CA RESTE UN PROJET FONDAMENTALEMENT NEFASTE POUR NOS ETUDES.

La logique qui sous-tend le projet est mauvaise. Cette logique consiste à accroître l'échec à l'Université en faisant des économies sur le nombre d'heures de cours (on sait que les Deugs rénovés qui ont eu des taux de réussite plus importants comprenaient un volume horaire nettement augmenté), à limiter le choix des étudiants avec la disparition de filières entières, à appauvrir les formations (par exemple il n'y aurait plus de physiologie en Deug de Biologie et pas de latin ou grec en Deug de Lettres) et à dévaloriser les diplômes.

La conséquence naturelle en est l'aggravation de la sélection. Une sélection moins franche qu'avec Devaquet qui voulait l'instaurer à l'entrée de la fac. Là les étudiants attendraient une année de Deug où ils n'apprendraient pas grand chose (ainsi *les arrêtés relatifs aux Deugs de Lettres, Langues, Culture et Communication ; Sciences Humaines et Sociales ; et Arts* précisent qu'en 1ère année les enseignements "permettent l'acquisition des méthodes de travail ainsi qu'une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale" !!) pour être sélectionnés : ils seront soit éjectés avec un diplôme bidon : le Certificat d'Etudes Universitaires, soit orientés vers un Institut Universitaire Professionnalisé, soit orienté en 2ème année de Deug. Mais que vaudra leur Deug si son contenu est appauvri à ce point ?

La création d'une première année hyper générale et la baisse du volume horaire aboutissent à un seul résultat : pour avoir un niveau de formation bac + 4 d'aujourd'hui, il faudrait cinq au six années d'études après le bac.

Seules les filières universitaires jugées peu rentables voient leur taux d'encadrement baisser encore : un enseignant pour 60 étudiants il y a deux ans, aujourd'hui encore moins... En BTS, c'est un profs pour 25 étudiants, en école d'ingénieurs un pour 12 étudiants.

## **LES MESURES INACCEPTABLES ARTICLE PAR ARTICLE :**

### ***1 - La destruction de filières entières.***

On peut le prendre par tous les bouts, mais des filières d'études disparaissent complètement comme Culture et Communication, Théâtre, Photo, etc ... D'autre part, il n'existerait plus que 12 Deugs au lieu de 45 auparavant ( *annexe à l'arrêté général sur les 1er cycles* ), la spécialisation ne commençant avec des mentions du Deug qu'en 2ème année.

Cela dit, il n'y a que 36 mentions de Deug différentes au lieu des 45 Deugs actuels et le seul Deug que Jospin a bien voulu recréer récemment est celui de Théologie ! Par exemple, les langues seraient mélangées avec les Lettres et l'Histoire avec la Socio, la Philo, la Psychologie et la Géographie. De même, le nombre de licences et maîtrises passe de 250 à 50 ( *arrêté général sur les 2nd cycles* ).

### ***2 - La suppression de TD et TP par la réduction du volume horaire.***

*L'article 2 de l'arrêté sur les Deugs* fixe à 700 heures en deux ans le nombre d'heures de cours dans les filières littéraires (soit environ 15 heures de cours par semaine) alors que le seuil minimum est actuellement de 900 heures, à 900 heures le volume en Droit et Eco et enfin à 1 000 heures le volume en Sciences contre un minima de 1 100 heures actuellement (en général le volume horaire en Sciences dépasse largement ce seuil minimum).

L'évolution est la même en Licence ( *article 13 de l'arrêté sur les 2nd cycles* : le volume variant entre 350 et 500 heures, c'est à dire entre 15 et 20 heures de cours par semaine, mais ce volume comprend "un travail d'études et de recherche personnel ou collectif d'un volume annuel minimum de 50 heures", la définition de ce travail est suffisamment floue pour que cela serve d'alibi à de nouvelles économies).

Pourtant on sait que c'est en TD et TP que l'on se prépare le mieux aux examens, que c'est là que l'on nous fait participer le plus.

La perte de connaissance qui découle est telle que le ministère est forcé d'augmenter le volume horaire en Maîtrise pour compenser (dans les filières on passe de 50 heures pas an maximum à 100 heures minimum) évidemment le nombre d'étudiants en Maîtrise est beaucoup moins nombreux, ce qui limite la dépense...

### ***3 - Le C.E.U : un diplôme bidon de fin de 1ère année de Deug.***

*L'article 5 de l'arrêté sur les Deugs* précise maintenant qu'il est facultatif. Facultatif ou pas, ça reste un certificat d'échec, un diplôme bidon pour orienter des milliers d'étudiants vers la sortie .

#### **4 - La suppression de la session de septembre.**

Allègre nous jure que c'est faux, pourtant il suffit de lire *l'article 14 de l'arrêté sur les Deugs et l'article 9 de celui sur le 2nd cycle* pour constater que 2 sessions d'examens sont prévues par an.

L'"astuce" est que le nouveau système de modules étant semestriel, il nécessite une session en janvier et une en juin. Exit la session de rattrapage ! Cela correspond d'ailleurs au vœu le plus cher de la Conférence des Présidents d'Université qui l'a demandé à Jospin. Celui-ci ne risque pas de refuser, il est trop heureux d'avoir trouvé des alliés...

#### **5 - La limitation du nombre de redoublements en 2nd cycle.**

*L'article 2 de l'arrêté sur les 2nd cycles* stipule que "l'inscription en licence et maîtrise peut être renouvelée deux fois. Elle ne peut faire l'objet d'un troisième renouvellement que sur décision motivée du président de l'Université." On n'a donc droit qu'à deux redoublements en 2nd cycle, exceptionnellement trois. Qu'importe que des dizaines de milliers d'étudiants de 2nd cycle soient salariés, ils n'ont qu'à s'inscrire dans les écoles privées !

D'ailleurs, on se demande si le Ministère connaît cette motion d'étudiant-salarié puisqu'il détruit leur statut : auparavant ils avaient droit au double d'années d'enseignement pour leur permettre de concilier travail et études. Or *l'article 9 de l'arrêté sur les 1er cycles* précise que les disparitions normales de redoublement "sont applicables notamment aux étudiants qui ont une activité professionnelle". Il est seulement mentionné plus loin (*dans le même article*) que le "conseil d'administration (...) fixe un régime spécial d'études au bénéfice notamment des étudiants déjà engagés dans la vie active". Le flou est de rigueur.

#### **6 - La remise en cause insidieuse du caractère national des diplômes.**

La dernière version du projet contient toujours les IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés) dont "la formation (...) est organisée en milieu professionnel pour le tiers de sa durée globale" (*article 7 de l'arrêté sur les diplômes des IUP*), qui ne délivrent que des diplômes locaux et avec mention des stages faits sur le diplôme. Les jury de diplômes des IUP sont composés pour moitié de professionnels extérieurs à l'IUP (*article 8*).

**7 - De plus, l'article 2 de l'arrêté général sur les Deugs stipule que les modules choisis par l'étudiant peuvent être enseignés "en totalité ou pareillement" dans d'autres établissements que leur université (une convention est alors conclue).**

Il n'est même pas précisé si l'établissement en question doit être public ou privé ! Cette clause permet de transformer les diplômes de facs privées comme la Catho en diplômes nationaux.

Ajoutons le fait que "le renouvellement de l'habilitation (du diplôme) est soumis à la

conditions de l'existence chaque année d'un nombre minimum d'étudiants nouvellement inscrits. Ce nombre est fixé dans le contrat d'établissement" (*article 6 de l'arrêté sur les deugs et 3 de l'arrêté sur les 2nd cycles*) cela signifie que des formations seront démolies dans les universités petites et moyennes et que les étudiants seront obligés pour certains cours de se déplacer très loin, y compris dans des écoles privées qui auront passé des conventions.

**8 - Enfin, c'est le président d'Université qui décide de la délivrance d'une licence conditionnelle (*article 14 de l'arrêté sur les 2nd cycles*).**

Sans le moindre critère objectif - du type 10 modules de Deug permettent de passer en licence conditionnelle - encore une fois c'est le fait du prince qui joue.

Sans parler du *Tutorat* (*article 18 de l'arrêté sur les 1er cycles*) qui serait effectué par des étudiants de niveau Maîtrise ou plus. Certes les tuteurs seraient encadrés par des enseignants mais dans un cadre d'austérité, ils risquent fort de remplacer les profs sans avoir la moindre formation pédagogique.

### **MALGRE DE PREMIERS RECULS, JOSPIN PERSISTE.**

Son projet a déjà été remanié, ainsi 100 heures de soutien, stages ou tutorat ont été rajouté en Deug, le volume horaire des Deugs scientifiques a été rehaussé de 900 à 1 000 heures suite à la vigoureuse protestation des profs, de la fac d'Orsay en particulier. Il n'y a plus de mention, recherche en 2nd cycle (ce qui aurait créé des Licences et Maîtrises à 2 vitesses) même s'il est évoqué une "option recherche" (*article 7 de l'arrêté sur les 2nd cycles*).

De même, il ne parle plus de Licences et Maîtrise "à contenu libre" (en clair, des diplômes au contenu fixé localement par les universités avec un label national pour donner le change). Et puis l'action des étudiants a permis de gagner un an de redoublement en plus en 2ème cycle.

Ceci dit on a vu que l'essentiel du projet demeurerait et ce n'est pas étonnant car il s'inscrit parfaitement dans la politique de casse de l'Enseignement Supérieur et de soumissions au patronat poursuivie depuis des années. Ainsi avec le Plan "Université 2 000" Jospin distinguait-il une dizaines de super-facs classées "pôles d'excellence européens" et les 60 autres. Il pousse également les facs à inclurent des contrats avec l'Etat et la Région pour que les collectivités territoriales les financent et surtout pour mettre en concurrence les différentes universités.

De plus, l'échéance européenne, le traité de Maastricht ont certainement accéléré le processus de fac coca-cola (ainsi *l'article 2 de l'arrêté sur les Deugs* précise que "les périodes au sens du présent arrêté seront progressivement harmonisées par référence aux normes européennes" ).

**Par notre rassemblement, nos luttes, nous pouvons obtenir des moyens pour étudier, le retrait du projet Jospin et une vraie réforme.**